

**LETTRE-TYPE AUX CANDIDATS   
Elections communales 2018**

[Madame, Monsieur,]

Notre commune achète ou loue des vêtements de travail auprès d’entreprises parfois locales mais qui se fournissent souvent dans des pays où les droits humains des travailleurs ne sont pas respectés. Cette situation n’est plus tolérable et des alternatives concrètes existent. Des entreprises s’engagent à mettre tout en œuvre pour éviter que des violations des droits humains aient lieu dans leurs filières d’approvisionnement. Ces entreprises se fournissent exclusivement dans des pays où le risque social est faible, ou sont membres de la Fair Wear Foundation qui les accompagne de manière transparente dans la mise en conformité progressive de leurs filières. Certains vêtements sont par ailleurs disponibles en provenance de filières de commerce équitable ou d’économie sociale.

En tant que citoyen.ne, je désire que ma commune prenne toute disposition nécessaire pour mettre en œuvre une politique et des pratiques d’achats durables, notamment de vêtements de travail.

A cet effet, je demande aux candidats aux prochaines élections communales de s’engager

1. À intégrer dans la Déclaration de Politique Générale une clause relative aux achats durables telles que par exemple : *« Nous orienterons nos marchés vers des achats durables et tiendrons compte en particulier dans nos achats de vêtements de travail, de sécurité et promotionnels, du respect des droits humains des travailleurs.euses qui les ont fabriqués »*.
2. À assortir cet engagement d’un objectif chiffré en termes de pourcentage d’achats durables dans l’ensemble des achats de la commune sur une base annuelle.
3. À mettre en pratique cette volonté en intégrant dans ses cahiers spéciaux de charges relatifs à l’acquisition ou à la location de vêtements de travail ou promotionnels des clauses adéquates de respect des droits humains.

* La Wallonie encourage les achats durables via la Circulaire du 28 novembre 2013 relative à la mise en place d’une politique d’achat durable. / La Région de Bruxelles-Capitale encourage les achats durables via l’ordonnance du 8 Mai 2014 relative à l’inclusion de clauses environnementales et éthiques dans les marchés publics.
* De plus en plus d’entreprises peuvent répondre à des critères de durabilité tout en proposant des produits qui ne sont pas nécessairement plus coûteux.
* De l’aide ? Des associations et notamment achACT peuvent soutenir notre commune en ce sens. achACT a également coédité avec écoconso le *Mode d’emploi de l’achat écologique et socialement responsable – Spécial vêtements de travail et promotionnels*.

(Téléchargeable sur <http://www.achact.be/upload/files/VT_Guide_Achats_Publics.pdf>)

En préparation des élections communales, achACT a adressé un Mémorandum aux partis politiques.

(Téléchargeable sur <http://www.achact.be/upload/files/publications/Achats%20durables-Memorandum2018pdf.pdf> )

Je pense qu’il est grand temps que ma commune s’engage sur cette voie.

Je serai non seulement attentif.ve à la réponse que vous réserverez à ma demande citoyenne et aux démarches que vous effectueriez en cette matière. Je me permettrai aussi de revenir vers vous si vous êtes élus pour veiller au bon suivi de votre engagement.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations,

Signature

Nom, Prénom

Adresse

[En caractères vert, les passages à modifier selon votre genre ou la localisation dvotre commune.]